



Septembre 2020

Informez. Mobilisez pour résister. Revendiquez et reconquérir

RECONNAISSANCE EN MALADIES PROFESSIONNELLES DES PATHOLOGIES LIÉES AU CORONAVIRUS

Le 15 septembre 2020, le décret relatif à la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées à une infection au SARS-CoV2 était publié au journal officiel.

Ce décret est très restrictif : *seuls les salariés atteints d'affections respiratoires aiguës causées par une infection au « SARS – CoV2¹ », effectuant une liste limitative de travaux et respectant un délai de prise en charge de 14 jours peuvent bénéficier d'une reconnaissance en maladie professionnelle automatique par un comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP).*

C'est la raison pour laquelle la confédération FO a demandé au gouvernement de revoir sa copie dans un communiqué de presse du 15 septembre 2020.

A cette même date, FO Fonction Publique assistait à une réunion sur la situation sanitaire en présence de Mme de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Lors de cette réunion, FO demandait que le groupe de travail prévu sur la reconnaissance du SARS - CoV2 ne soit pas qu'une simple mise en œuvre du décret, mais permette de définir l'ensemble du dispositif pour les fonctionnaires.

La méthode qui consiste à réunir un groupe de travail alors que les règles sont déjà fixées n'est pas acceptable.

Or, à la lecture des documents préparatoires envoyés par la DGAFP ce jour, il apparaît que ce groupe de travail ne sera qu'une simple réunion de présentation du décret 2020-1131 dont nous ne voulons pas.

FO Fonction Publique ne participera donc pas à cette réunion et réitère son exigence de reconnaissance automatique du SARS – CoV2 en maladie professionnelle pour tous les fonctionnaires et agents publics.

DES EMPLOIS A PRIX D'OR ?

Rappelons que le gouvernement Hollande avait, en 2013, exaucé les préconisations d'un rapport élaboré par Louis Gallois ex-PDG de la SNCF et d'Airbus, qui appelait à briser les tabous et augmenter la "compétitivité" des entreprises françaises en baissant le "coût du travail".

Pierre Gattaz, alors président du MEDEF, faisait le paon en arborant son badge "1 million d'emploi" en guise de



1 - SARS-Cov-2 (acronyme anglais de "severe acute respiratory syndrome coronavirus 2") est le nom scientifique du coronavirus apparu en Chine, en décembre 2019 : c'est le virus qui cause la maladie (Covid-19 est le nom de la maladie infectieuse respiratoire, causée par le SARS-Cov-2)

promesse patronale à conditions que le code du travail soit détricoté et que le patronat perçoive de l'argent public.

Chaque année, 20 milliards d'euros sont, depuis, octroyés aux entreprises françaises sous la forme de crédits d'impôts, calculés en fonction de la masse salariale.

Où en est-on quelques années après la mise en œuvre du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et de la loi El Khomri ?

La Presse s'en est largement fait l'écho : chacun des 100 000 emplois créés par le CICE a coûté 900 000€ !

Cela conforte FO dans ses revendications : pour FO, les aides publiques massives, directes et indirectes, doivent être soumises à conditions, (interdiction de licencier et de verser des dividendes, bonus et stocks option etc.) contrôlées et sanctionnées.

C'est pour cela que FO demande la révision du dispositif d'APLD (Activité partielle de longue durée) afin d'interdire toute possibilité de recours à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) ou toute autre restructuration supprimant des emplois.

FO exige le retrait de textes récents ou ordonnances de sortie de confinement qui facilitent la mise en liquidation judiciaire d'entreprises et permet à ces mêmes entreprises de se placer en candidats à la reprise de leurs propres entreprises ou filiales, libérées de leurs dettes et restructurées à moindre frais laissant de nombreux travailleurs sans emplois.

Depuis des années, les gouvernements ont multiplié les mesures de réduction des prélèvements obligatoires en direction des entreprises, compensées en partie par une hausse des impôts et taxes des ménages, salariés, retraités... Par contre, à l'opposé, par l'impôt proportionnel, les français les plus aisés payent de moins en moins d'impôts.

FO dénonce cette politique centrée sur l'offre qui a contribué à aggraver les inégalités sociales et fiscales et revendique la compensation totale par le gouvernement et le retour à l'ISF.

ERRATUM

Dans notre [numéro spécial restructurations](#), nous avons annoncé la Création du SGC de Pornic (avec fusion de Paimboeuf²) au 1^{er} septembre 2021. Il s'agit d'une erreur désormais rectifiée sur notre site : ce sera au 1^{er} janvier prochain. Merci aux agents qui nous en ont fait la remarque. A notre décharge, le Gt audioconférencé s'est fait la moindre documentation préalable...

2 - Machecoul ultérieurement